LA BELGIQUE

La Neutralité Belge

On télégraphie de Rome à la *Gazette de Turin* :

« Il y a quelque temps, le gouvernement italien a reçu du gouvernement belge une communication diplomatique dans laquelle on demandait au cabinet de Rome son avis sur l'opportunité qu'il y aurait à convoquer une Conférence internationale pour définir et établir le principe de la neutralité belge en cas de guerre.

» Le gouvernement italien a donné son approbation à ce projet de Conférence. »

Catastrophe à Quaregnon

Mons, 2 juillet. — Un terrible accident s'est produit ce matin au puits « la Boule », du charbonnage des 21 actions, puits tristement célèbre par la catastrophe qui s'y produisit il y a quelques années, faisant cent trente victimes.

Aujourd'hui, l'une des cages remontait au jour, avec deux gâlamoures, lorsque tout à coup le câble se rompit, précipitant les malheureux emprisonnés dans leur cage de fer d'une hauteur de 450 mètres environ. Cage et hommes allèrent s'aliméner dans la potelle, au fond de la buse remplie d'eau. L'autre cage, qui descendait en même temps, n'étant pas soutenue par le poids de la première, a commencé aussitôt sa dégringolade, mais fort heureusement le parachute a fonctionné, enrayant la descente vertigineuse.

De ce côté, il n'y a pas d'accident à déplorer.

Les deux victimes de ce terrible malheur habitaient Wasmes. Leurs corps n'ont pas encore été retrouvés.

Association démocratique

MM. Alfred Dufuissaux et ses amis politiques cherchent, en ce moment, à grouper autour d'une vaste association, qui prendra le titre de « Cercle démocratique belge », ceux de leurs compatriotes qui, parmi les 600,000 Belges résidant en France, sont partisans d'établir en Belgique le suffrage universel.

Ce sera là le but essentiel, unique pour ainsi dire, que poursuivra le cercle démocratique belge. Quelques adhésions sont déjà parvenues de groupes belges habitant la province.

TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur le Directeur
de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*,

Dimanche dernier, ulléché par la perspective d'un sermon fait par un aumônier militaire, j'ai me rendu à la messe de midi, en l'église de St-Martin.

La, j'entrai je rencontrai un de mes amis intimes, qui fait le même commerce que moi, et nous causâmes un peu de nos affaires.

Le brave, de noble stature, à barbe blanche et à figure martiale, que l'on peut toujours voir promener d'un air glorieux, son bâton de commandement à travers les rangs pressés des fidèles, nous regarda justeau moment où nous causions et nous décocha un de ces regards que Jupiter devait lancer aux Titans lorsqu'ils essayaient d'escalader le ciel. Nous sans nous préoccuper de cette menace tacite, nous continuâmes à nous occuper de nos affaires pendant quelques minutes, puis nous nous mîmes religieusement jusqu'à la fin de la messe.

Quand vint le moment de faire la quête, ce fameux suisse, précédant M. l'Aumônier militaire, se dirigea à dessein du mon côté, et lorsqu'il fut assez près, sans s'inquiéter du public qu'il dérangeait, en ces termes qu'il prononça à haute voix et que tous mes voisins pourraient confirmer :

« Vous, je vous défends de causer ou sortez. »

Pardon, Monsieur, voulez-je répliquer, il y avait à ce moment au moins dix minutes que je n'avais soufflé mot ; mais l'impérieux suisse me coupa net la parole en répétant à plus haute voix encore :

« Vous, je vous défends de causer ou sortez. »

Voyant le degré d'excitation de l'obstétleux personnage je laissai passer et n'en parlai plus.

Ce que je voulais dire, c'est que, depuis quelque temps ce zélé fonctionnaire remplit ses éminents services à l'église de St-Martin, mais combien d'années il a passées sur les bancs de l'école.

Parions que cet érudit est l'auteur d'un code civil de politesse qu'il applique, vous le voyez, entièrement à sa guise, puisque lorsqu'il s'adresse au monde il ne sait même pas dire : Monsieur, et que lorsqu'il oublie quelque fois de dire la formule traditionnelle : s'il vous plaît.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations sincères.

Un ami de la politesse.

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

A l'audience des criées du tribunal civil de Lille de mercredi, une maison à usage d'estaminet, sise à Lille, rue du Marché, 33, mise à prix 4,000 fr., a été adjugée 7,340 fr. à Me Jaspar.

Une maison sise à Lille, rue des Robleds, 4, mise à prix 2,000 fr., a été adjugée 4,700 fr. à Me Houzé.

Une maison sise également à Lille, rue des Urbanistes, 10, mise à prix 2,500 fr., a été adjugée pour cette somme à Me Houzé.

Une autre maison, même rue, 12, mise à prix 1,500 francs, n'a pu être adjugée faute d'enchères.

L'adjudication précédente étant provisoire et ne devant devenir définitive qu'à condition que la seconde pourrait être prononcée, a été annulée.

Une maison sise à Lille, section de Fives, rue de l'Ecole, 3, mise à prix 4,000 fr., a été adjugée 8,300 fr. à Me Jaspar.

Deux maisons sises à Armentières, rue d'Erquinghem, 49 et 51, adjugées d'abord séparément 1,000 fr. chacune à Me Desmazières, ont été ensuite réunies sur la mise à prix de 2,000 francs et adjugées 5,300 fr. à Me Desmazières.

Une grande et belle maison à usage de rentier, sise à Lille, rue Jean-Sans-Peur, 26, a été adjugée à Me Desmazières pour 30,000 fr., montant de la mise à prix.

Une maison à usage de rentier, sise à Roubaix, rue de Rome, 17, a été adjugée à Me Godron pour 5,000 fr., montant de la mise à prix.

Une maison à usage d'estaminet, sise à Roubaix, rue Jouffroy, mise à prix 2,000 fr., a été adjugée 5,050 fr. à Me Dufenel.

Tribunal Correctionnel de Lille

Condamnations diverses : Henri Beauchenet, 300 fr. d'amende pour fraude. — Arthur Polveche, 1 mois pour outrage public à la pudeur. — Edouard Lammelin, 1 mois pour vol. — Evarisse Verdievel, 1 mois, Martin Desutter, 1 mois, Pierre-Wymoersch 1 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Me Coignant.

Cour d'assises de Saint-Omer

Les crimes de Berck-sur-Mer et de Rangdu-Fliers

Les débats de cette affaire importante se sont ouverts aujourd'hui devant la cour de St-Omer. La salle d'audience est littéralement envahie par un public nombreux venu de toute la région et que cette affaire passionne.

Après le tirage au sort des jurés, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation suivant :

Acte d'accusation :

Le 9 mars 1890, vers midi, Augustin Haulleville, arrivant chez sa tante la veuve Verger, agée de 74 ans, rentière à Rang-du-Fliers, l'aperçut dans la cuisine étendue sur le dos et ne donnant plus signe de vie. La dame Verger, le visage et les cheveux couverts de sang, l'œil gauche tuméfié sous une large ecchymose, la gorge ouverte de deux coups de couteau, gisait au travers d'une porte, les reins reposant sur un traversin et un oreiller.

La mort pouvait remonter à la veille au soir.

La plupart des membres de la maison avaient été fouillés.

Les soupçons se portèrent sur la nommé Savary Louis, journalier à Verton qui avait dû vivre chez la dame Verger le samedi après-midi. Marié, père d'un enfant, il vivait dans la misère. Invité à expliquer le but de sa visite à la dame Verger, il raconta qu'il était allé vers deux heures et demie de l'après-midi lui offrir ses services, qu'elle les avait refusés, et qu'il était parti de chez elle vers quatre heures moins le quart pour rentrer chez lui et n'en plus sortir de la journée.

Deux témoins, le nommé Hubert Sueur, cultivateur, et une fille Gest, cabaretière, déclarèrent au contraire avoir vu vers six heures et demie du soir l'accusé qui se dirigeait du côté de la maison Verger. De plus, il fut établi que Savary avait passé la nuit chez sa maîtresse, Geneviève Garson, et lui avait remis une boîte renfermant du café, cette boîte fut reconnue comme ayant appartenu à la victime.

L'accusé avoua alors son crime. D'après son récit, il serait resté près de la veuve Verger jusque dans la soirée : vers huit heures et demie, il se serait précipité sur elle, l'aurait frappée à coups de poing et de couteau, et lui aurait tranché la gorge.

Une fois morte, il lui plaça un oreiller et un traversin sous les reins, et lui ouvrit les jambes pour faire croire à un vol commis par un vagabond. Cette précaution prise, il visita toute la maison pour trouver de l'argent ; mais n'ayant rien découvert, il se rendit chez la femme Garson, lui raconta son crime, et, sur sa proposition de celle-ci, il revint avec elle chez la veuve Verger. Tous deux fouillèrent les garde-robes et emportèrent de l'argent, ainsi qu'un litre d'eau-de-vie.

Dès que l'auteur de l'assassinat de la veuve Verger fut connu, l'opinion publique le soupçonna d'un autre crime commis à 18 mois environ. Une sage-femme de Berck, la demoiselle Copin, âgée de 70 ans, avait été tuée le 19 juillet 1888 dans sa demeure, vers dix heures du soir. On l'avait retrouvée quelques jours après étendue sous un canapé, les mains et les jambes liées à l'aide de serviettes, un bâillon hermétiquement fortement la bouche. Elle portait la gorge des traces de strangulation.

L'assassin après avoir accompli son œuvre, avait fouillé également les meubles et les armoires.

Geneviève Garson révéla au juge d'instruction qu'en juillet 1888, Savary était venu chez elle pendant la nuit, et lui avait raconté qu'il venait d'assassiner la demoiselle Copin. Il s'était présenté chez elle sous prétexte de lui demander de venir assister à l'accouchement d'une femme, ce qui était inexact. La demoiselle Copin fut associé Savary. Après un moment d'attente, il s'était jeté sur sa victime, l'avait bâillonnée jusqu'à suffocation complète, lui avait lié les mains et les jambes et enfin l'avait jetée sous un canapé. Il avait fouillé les armoires, mais n'avait trouvé qu'une somme de 45 francs.

Savary nie l'auteur de la mort de la demoiselle Copin et du vol qui l'a suivi.

Savary était mal noté dans sa commune : il passait pour ivrogne, paresseux et menteur. Sa conversation trahissait souvent sa préoccupation de se procurer de l'argent, même à l'aide d'un crime.

Quant à Geneviève Garson, elle se livre à la prostitution et a été condamnée en 1877 à 6 mois de prison pour vol.

L'audience

L'audience n'a porté, pour ainsi dire, intérêt que sur l'interrogatoire des accusés :

D. — Vous êtes accusé de deux assassinats ?

R. — Je suis innocent de l'assassinat de la demoiselle Copin.

Savary confirme ensuite ses premiers aveux, mais il cherche à faire écarter la préméditation.

Geneviève Garson fit que son amant lui avait raconté tout le crime : elle ne être allé chez la veuve Verger et déclare que si elle l'a dit c'est contrainte par son amant.

Pour l'assassinat Copin, elle dit que la nuit même de ce crime Savary est venu la trouver et lui a avoué qu'il avait fait un mauvais coup, qu'il lui a donné tous les détails sur ce crime.

Ce qui est étrange, c'est que Geneviève dit que Savary lui a avoué qu'au moment où Mlle Copin a été tuée par lui, cette dernière mangeait des œufs : or, on a trouvé des restes d'œufs à côté du cadavre : c'est, du reste, le principal grief contre Savary.

Les témoins n'apportent aucun fait nouveau et viennent confirmer l'acte d'accusation.

A demandé le huis-clos, les plaidoiries et le verdict.

Défenseurs : Me Duquesnoy pour Savary, et Me Fournier pour Geneviève Garson.

FAITS DIVERS

LES DRAMES DU MILITARISME

On nous écrit de Belfort, 1er juillet :

On rapporte de la Lorraine annexée le sinistre fait divers suivant :

« Il y a quelques jours, une veuve François, demeurant à Chémery avec son fils unique, son seul soutien, reçut la visite de deux gendarmes. Ceux-ci demandèrent le fils qu'ils avaient ordre d'escorter dans le régiment d'infanterie bavarois, actuellement caserné dans les baraquements provisoires de Montigny-les-Metz.

» Il faut dire que le jeune conscrit espérait être exonéré de l'obligation du service militaire en sa qualité de fils aîné de veuve, mais ses démarches n'avaient pas reçu de suite.

» Arrêté et conduit au corps, l'enfant, de désespoir de savoir sa mère abandonnée et menacée de la plus noire misère, se brûla la cervelle avec son fusil dès le lendemain de son entrée à la caserne.

» Lorsque la malheureuse mère apprit la sinistre détermination de son fils, elle disparut. Son cadavre vient d'être retiré du canal de la Moselle, tout près de Montigny. »

Maître partout

Comme César, Vaissier aime les jeux hippiques : Avec un art suprême il conduit ses chevaux.

Et pouvoir sur son cheval, magnifique,
On a un empire aussi bien sur le turf qu'au Congo.

Un invité du Concours hippique au savonier Roussisien. 1288

AUX SOURDS

Une personne guérie de 23 années de surdité et de bruits d'oreilles par un remède simple en recevra gratis la description à quiconque en fera la demande à Mme Mary, 21, Bedford, square Londres, W. C.

Nouvelles à la Main

Adèle, la bonne de la petite dame du second, rencontre dans la rue une de ses amies.

— Où vas-tu donc ?

— Porter une lettre de madame à un amoureux qu'elle *a éminee* ; ça m'ennuie, parce qu'il était très gai, un vrai *vrai bouc en train !*

BRULE-MAISON.

CONVOCATIONS

Conférence. — Dimanche 6 juillet, à 8 heures du soir, dans la salle Lengrel, place de la Liberté, conférence aux Chambres syndicales réunies, des ouvriers cardeurs, dresseurs, peigneurs, réunissage, de l'industrie textile de Roubaix.

L'Avenir. — Du commission administrative de la Société chorale « L'Avenir » prie ses sociétaires de vouloir bien assister, ce jeudi, à neuf heures, pour répétition générale.

Elle compte sur leur présence.

Ordre du jour : nomination d'un secrétaire.

L'enseignement mutuel des travailleurs et le Comité vodical socialiste de Roubaix invitent les syndicats et sociétés des chambres syndicales ouvrières, et Sociétés républicaines, à assister à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 3 juillet, à 8 heures du soir, à l'estaminet du Sole, Salle Bodin, rue Jeanne-d'Arc, près des halles.

Ordre du jour : Conférence du 13 juillet. Réception des citoyens : Emile Moreau, député de Roubaix, Dumay, ouvrier mécanicien, député de la Seine, Delahaye, ouvrier mécanicien, délégué à la Conférence internationale de Berlin.

Nota. — Les membres des sous-comités radicaux socialistes sont instamment priés d'y assister.

Wattrelos. — Tous les électeurs se réfèrent aux idées radicales, sont invités à se réunir dimanche prochain 6 juillet, à 5 heures du soir, à l'estaminet de la Couronne, au hameau du Labourieur, pour la formation d'un comité.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 2 juillet

Arthur Derycke, rue Beaurewaert. — Henri Evrard, rue Drouot, 13. — Louis Leys, rue Fontenoy. — Lestitien Pennel, Hôtel-Dieu. — Blanche Dillonet, rue de Soubise. — Angèle Vandenberghe, rue des Filatures. — Léonie Delew, Hôtel-Dieu. — Marie Brion, id. — Madeleine Delacoisse, rue de Bouvines. — Andréa Leys, boulevard de Strasbourg.

Décès

Hortense Morecis, 62 ans, rue Gauvani, 44. — Charlotte Cardon, rentière, 72 ans, rue l'Hôpitalie Desutter, 9 heures, rue Magenta, 20. — Alphonsine Dewitte, 1 an, rue du Coq-Français. — Louis Prez 1 an, rue Barbieux. — Clara Deurimont, rue de Manbeuge. — Pennel, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Marie Castelain, 23 ans, rue des Fleurs, 39

Mariages

Entre : Emile Glorieux, 25 ans, boulevard de Belfort, et Sophie Cornil, 22 ans, impasse Nabuchodonosor.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 1er juillet

Paul Dhoore, rue de Menin. — Maria Brogneaudot, rue de l'Episerre. — Alexandre Leclercq, rue de la Fonderie. — Camille Delwarde, rue de la Paix. — Christophe Verfaille, rue du Collège. — Florent Herr, rue de Dunkerque. — Albert Nuytinck, rue Vandenpeene. — Marie Lefebvre, rue de la Guerre. — Albert Horrent, rue de la Gare Rouge. — Emile Jouvenez, rue de Neuville. — Hélène Rousseaux, rue de Grand.

Décès

Emile Duchatel, 41 ans 7 mois, trieur, rue de la Potente

ETAT-CIVIL DE FLERS-LILLE

Du 21 au 30 juin

Naissances. — Marie Desprez, à la Place. — Angèle Duthilleul, au Vart.

Mariages. — Augustin Capelle, 22 ans, meunier à Fiers, et Augustine Pomel, 27 ans, journalière, Lille. — Louis Caillel, 33 ans, cultivateur à Fiers, et Louise Houzé, 27 ans, cultivatrice, à Bouginez.

Promesses de mariage. — Alfred Chatinel, 25 ans, ajusteur, et Julia Delleau, 25 ans, journalière à Flers-Bourg. — Benjamen Cuignet, 22 ans, cultivateur, et Eugénie Boussemart, 20 ans, sans profession, en Bourg. — Gustave Leroy, 23 ans, teinturier à Wasquehal, et Angélique Lombert, 19 ans, ourdisseuse à Flers. — David Monschenet, 22 ans, journalier à Flers, et Marie Dupuis, 29 ans, journalière à Wasquehal. — Julien Thalier, 22 ans, emballeur, à Flers, et Hortense Darras, 27 ans, tisseuse à Bellevue.

Décès. — Louis Dufermont, 20 ans, tisserand, en Bourg. — Charlotte Briffaux, 60 ans, rentière, à la Cousinerie. — Manuel Masse, 93 ans, journalier au Bourg.

PLUS DE CHAUVES!

Repousse certaine à tout âge

CHAUSSANGES ÉTONNANTES

Cheveux en trois semaines

Après immédiat des Chutes par la

POMMADE QUINIQUE LECHAUX

Pommade hygiénique, régénératrice

qui empêche les cheveux, empêche le blanchir, repousse la repousse. Le Pot : 3 fr. Pot de plus belles cheveux.

Milliers de Certificats et Attestations. — Prospectus et lettres gratis.

La pot franco par la poste, 4 fr. : 4 pots France, 21 fr.

GUYOT & BOUCHAUD, Pharmacien, rue Bonaparte, 164, PARIS

Dépôt à Lille : Pharmacie de Dodeine (Gd), rue Esquermoise, 90 ; Fanyan ; Doule et Cie ; Cousin ; Pharmacie centrale Gobert et Cie ; Derenbaix, rue Pièdla. — A Tourcoing : MM. Brunson ; Varmenbleville. — A Valenciennes : M. Subin Boulet. — A Fresnes, A. Berrier. — A Maubeuge, M. Huart, pharmacien, rue de Mons. — A Boulogne-sur-Mer, M. Duterre, pharmacien. — De Bil. Th. rue de la Cour, à Houschoote (Nord). — Toutes pharmacies.

CONSEIL PAR JOUR

En voyage, le porter à lettres est tout uni. Mais on fait, avec une épingle, deux petites trous l'un sous l'autre (distance un centimètre), en biais, dans l'angle droit de la première page, et l'on y fait deux trous en fine tige d'une fleurette mignonne cueillie sur la montagne, au bord du lac, etc., pour l'ami auquel on écrit. Rien gentil et bien poétique et non bêbête.

Bonhomme FRANKLIN

Librairie A. BELPALON, *rue de Fleurus, 33, PARIS*

A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions & Publicat. musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ANTIQUES ET *Gravures, Eaux-Fortes, Gravures en couleur, etc.*

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payant à l'avance **FRANCS par mois** par chaque centine de francs d'opinition.

ESCOMPTE AU COMPTANT

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

BULLETIN LAINIER

Marché à terme
DE ROUBAIX-TOURCOING

du 2 Juillet

Cote officielle de 4 heures 1/2

Type n° 1 :

	Cours du jour
Juillet	5.50
Août	5.55
Septembre	5.55
Octobre	5.55
Novembre	5.55
Décembre	5.55
Janvier	5.50
Février	0.00
Mars	0.00
Avril	0.00
Mai	0.00
Juin	0.00

Type n° 2 :

	Cours du jour
Juillet	5.50
Août	5.55
Septembre	5.55
Octobre	5.55
Novembre	5.55
Décembre	5.55
Janvier	5.50
Février	0.00
Mars	0.00
Avril	0.00
Mai	0.00
Juin	0.00

Type supra :

	Cours précédent
Juillet	5.615

Australasie

Type A

	Cours précédents
Juillet	5.573
Août	5.575
Septembre	5.575
Juin	0.00

Type A B

	Cours précédents
Juillet	5.60
Août	5.60
Septembre	5.55
Octobre	5.55
Novembre	5.55

Type B

	Cours précédents
Juillet	5.40
Août	5.40

Roubaix-Tourcoing

Ventes du jour contrat n° 1 :

Juillet :	10.000 à 5.55
Août :	5.000 à 5.555
Septembre :	5.000 à 5.55
Id.	5.000 à 5.525
Id.	10.000 à 5.60
Octobre :	20.000 à 5.55
Novembre :	20.000 à 5.565
Id.	5.000 à 5.55
Décembre	50.000 à 5.565
Id.	10.000 à 5.55

Tourcoing

Ventes du jour contrat n° 1 :

Septembre :	5.000 à 5.55

Total : 130.000 kilos.

Tendance : Soutenue.

Courses Commerciales et Agricoles

CEREALES & FARINES

PARIS, 2 Juillet — (*Dépêche spéciale*).

Farines : 12 marques. — **Tendance** 2

Courant..	59 —	58 —	Sept.-Oct.	54 25	54 —
Août.....	54 25	54 50	4 derniers	58 25	58 50

Marque Corbeil : 56 — — **Circulation** : 0,000

Blés. — **Tendance**

Courant..	26 25	26 —	Sept.-Oct.	25 25	25 25
Août.....	25 —	25 25	4 derniers	24 —	23 75

Seigle. — **Tendance**

Courant..	16 25	16 25	Sept.-Oct.	15 25	15 25
Août.....	15 25	16 25	4 derniers	15 25	15 50

HUILES, GRAINES & TOURTEAUX

	LILLE 2 Juillet	HUILES l'hectolitre	GR. TOURC. Fluc. les 100 kilos
		Cours	Cp p.
Colza	68 —	— —	— —
Œillette B.	— —	— —	16 — 4 —
Lin de pays	66 —	— —	34 — 1 25 57
Lin étranger	66 —	— —	34 — 4 25 —
Cameline	— —	— —	32 — 4 —
Chanvre	— —	— —	50 — 4 —

Huile de pavot pour quinquet 74 — 4 —

SUCRES

LILLE	Cours du jour	Cours précédent
Sucre N° 3 (96 degrés)	31 50	— —
» acquitté	84 —	— —
» blanc fin	— —	— —
» pain 6 kil. et 1	108 —	— —
Mélasses disponibles	— —	32 — 32 75
Mélasses	— —	32 25
3/6 fin disponible	35 75	— —
PARIS, 2 Juillet. — (*Dépêche spéciale*).		
Sucre indigène. — **Tendance**		Clôture
Roux 88°	31 75 —	— —
Sucres blancs. — **Tendance**		
Cour...	35 13	35 —
Août...	35 25	31 87
Juil.-A.	— —	35 —
4 d'oct..	31 12	35 75
Raffiné	101 —	101 —

ALCOOLS

PARIS, 2 Juillet — (*Dépêche spéciale*).

Spiritueux. — **Tendance**

Courant	36 25	36 50	— —
Août	36 50	36 50	— —
4 derniers	37 25	36 50	— —
4 premiers	38 25	37 25	— —

Stocks : 0.000

CAFES

Havre. — (à terme). — Calmes.			
Recettes : 0.000 sacs.			
Octobre	95 —	Avril	95 75
Novembre	97 —	Mai	96 —
Décembre	97 —	Juin	— —
Janvier	97 75	Juillet	96 50
Février	98 75	Août	101 —
Mars	95 75	Septembre	102 25

Anvers. — Santos. — Of... ... sov... ...
Rio... ... Java... ... Hav... ... Mar... ...
Ventes : 0.000 sacs.

PETROLES

Anvers	Ventes	
Disponible blanc.	17 25 à —	17 25 à —
Juillet	17 —	— —
4 derniers mois	— —	17 —

COTONS

HAVRE, 2 Juillet — Ouverture : 600 balles

	4 h.	11 h.		4 h.	11 h.
Janvier 93	—	—	Juillet	—	—
Février	—	—	Août	—	—
Mars	—	—	Septembre	—	—
Avril	—	—	Octobre	72 1/2	—
Mai	—	—	Novembre	72 3/4	—
Juin	—	—	Décembre	73	73 1/4

LAINES

Anvers, 2 Juillet

En disponibles, il a été traité 60 balles laines de la Plata et 25 balles Australie.

Peignées françaises de la Plata

Janvier, 000 ; **février**, 000 ; **mars**, 000 ; **avril**, 000.

Vente, 0.000 kilos.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B

Mai, 0.00 net ; juin, 0.00 net ; juillet, 0.00 net ; août, 0.00 net ; septembre, 5.40 net ; octobre, 5.50 net ; novembre, 5.50 net ; décembre 5.50 net ; janvier 5.55 net ; février, 5.57 1/2 net ; mars, 5.37 1/2 net.

Vente : 25.000 kilos allemands B.

Marché ferme.

BOURSE DE LILLE

Du 2 Juillet 1890

Quelques valeurs de charbonnages ont tabli aujourd'hui.

Obligations de Portugal pour 3 mois, 3 mois sans avoir été négociées à 2.400. Carvin à 2.425.

Courriers sont le 3 sans 1.500 à 1.500 ; 3 mois francs à 11.1/2. Dessous 1 mois pour 3 mois à 1.500. Carvin 3 mois à 2.425 ; 1 mois à 2.400 ; 3 mois pour clôturer à 2.425 en hausse de 50 francs, le cours du même cours de 900 fr. 1.1/2 est de même pour 3 mois à 1.500 ; 1 mois à 1.500 ; 3 mois à 1.500. Marchin du nord 3 mois à 1.500 ; 1 mois à 1.500 ; 1895 francs.

Quotation officielle

Du 1er Juillet 1890 — Antoine 1.400 ; Carvin 1.425 ; Lens 1.375 — Douchy 0.0 — Douchy 00.00 — Lourches 0.0 Bascoup et Portiche 1.0 — Vergy Decrois 00.

BOURSE DE BRUXELLES

Fonds d'Etat		Fonds Spéciaux	
Belge 3 %	102 35	Brussel. (Ch. Lgère)	93 75
— 4 %	102 35	Nord 1886	— —
— ancien	102 —	Ostende 3 pr.	— —
— 4 1/2 %	102 35		
— 2 1/2	63 —		
Actions 4 1/2		Tourne	
Banque	1671 —	Bruxelles	671 —
Cr. Gon.	1 —	Cr. Foncier	1000 —
	4 108 —		1884 97 25
	3 98 50	Liége	1853 95 —
	3 pr. 1886		1886 — —
	3 pr. 1888		1888 — —
Anvers 1887	91 75		1887 — —
Non libéré 1887	— —		1887 — —

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 juillet.

Les engagements sur les valeurs étant beaucoup moins nombreux que les années précédentes, il en résulte que cela rend les cours plus faciles bien que les reports aient été relativement assez élevés.

Lorsque quelques nouvelles sont venues sur les valeurs sur lesquelles les engagements ont été les plus actives dans le courant du mois.

Le Crédit Foncier a gagné 10 à la Banque de Paris 60.

Le Crédit Foncier 7450.

La Banque d'Escompte 545.

La Société Générale 490 fr.

La Banque des Pays Autrichiens 540.

Les Rentes 3 % ont fait 95 fr. 10 cts.

Le Crédit Foncier a donné lieu à un dégout de 5 à 6 francs.

On a gagné le Suez à 4 et 5 fr.

La Banque de Paris et le Crédit Lyonnais à 1.00 et 2 francs.

Thomson 18 et 22 centimes.

Le marché des rentes s'est relevé.

Les 3 % clôturent à 95 fr.

L'Amortissable finit à 98 fr.

Les 4 1/2 ont été à 106 fr.

Crédit Foncier qui forme à 1555 les derniers cours.

Les autres valeurs restent en clôture aux environs de leurs cours de compensation.

Remboursement de portions d'actions et d'obligations de l'ancienne Société du canal de Corinthe, représentant du tiers de leur droit de préférence à la souscription actuelle.

En dehors de ces groupe, nous croyons devoir que les nouvelles de Rio-Tinto sont toujours favorables à la Société générale et au Crédit national d'Escompte.

Les obligations hypothécaires de Grèce ont été demandées par plus de 600 souscripteurs, on pense que les grosses souscriptions seront réduites de 25 0/0 environ.

Imp. du Journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Le gérant, E. DESGARDIN.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 205

LA PETITE MIONNE

CINQUIÈME PARTIE

LE PREMIER MARI

— M. Gaston de Soleure, Mlle Herminie de Soleure.

Mme Joramie sursauta : maiscroyant avoir mal entendu, elle se pencha vers le comte de Maurienne, placé derrière elle, et lui demanda :

— Qui vient-on d'annoncer, monsieur le comte?

— Le comte de Soleure et sa fille, répondit M. de Maurienne; ils ne sont pas connus du marquis et de la marquise, mais le comte de Soleure est un de mes anciens amis, et c'est moi qui l'ai fait inviter avec sa fille, sur la demande d'un de nos amis communs.

— Et cet ami, madame, c'est moi, dit M. Bertrand de l'Oserais, qui était assis à côté de M. de Maurienne.

Le cœur de Mme Joramie se mit à battre avec violence. La neige avait subitement remplacé sur ses joues les fraîches couleurs de la rose.

Le comte de Soleure et sa fille avaient fait leur entrée.

Il y eut dans tout le salon un murmure d'admiration provoqué parla beauté radieuse de la jeune fille, que la marquise venait d'embrasser, pendant que le marquis, serrant la main de M. de Soleure, lui disait :

— Monsieur le comte, soyez le bienvenu : j'espère qu'à dater de ce jour vous voudrez bien compter au nombre de nos amis.

Comme tout à l'heure pour Mme Joramie, la double haie se reforma sur le passage de Mionne au bras de son père.

Mionne paraissait dans le monde pour la première fois. mais beaucoup de ceux qui étaient là la reconnaissaient.

— Oh ! c'est elle, c'est bien elle, disaient-ils ; on ne peut pas s'y tromper... Vous avez vu *Candeur*, le superbe tableau de Georges Rumel ; eh bien, regardez cette adorable jeune fille, c'est elle, c'est *Candeur*.

Et ces mots : c'est *Candeur*, volaient de bouche en bouche.

Quand Mionne et son père s'approchèrent du groupe au milieu duquel se trouvait Mme Joramie, toutes les personnes qui le composaient se levèrent pour saluer le père et la fille. Machinalement, Mme Joramie fit comme les autres, et elle se trouva en face de Mionne, qui la salua sans avoir l'air de la connaître.

Ce fut comme un coup de foudre.

Mme Joramie, les yeux écarquillés, les oreilles bourdonnantes, resta comme pétrifiée.

Ainsi, sa fille, sa fille qu'elle croyait morte, était devant elle !

Et dans Mlle Herminie de Soleure, elle reconnaissait Mionne, cette rivale odieuse à qui elle avait voulu faire tant de mal.

Mais comment son premier mari et sa fille étaient-ils là ?

Ne lui avait-on pas dit que Mionne, folle, était toujours à l'asile Sainte-Anne, et que le comte, frappé de plusieurs coups de poignard avait été jeté dans la Seine ?

Ainsi, son complice, le misérable Jacques Vernier, l'avait trompée!

N'y avait-il pas, dans tout cela, de quoi devenir folle ?

Elle sentait, en effet, que la pensée lui échappait et que sa raison était prête à l'abandonner.

— Madame, lui dit le comte, arrêtant sur elle un regard froid et tranchant comme une lame, j'ai l'honneur de vous présenter Mlle Herminie de Soleure, ma fille.

Ses yeux se détournèrent aussitôt de Mionne et son regard rencontra celui du comte. Aussitôt, elle fut prise d'un tremblement convulsif, ses yeux se fermèrent et ses jambes fléchirent.

Elle serait tombée, si M. Joramie ne l'eut pas soutenue dans ses bras. Autour d'elle, tout le monde était profondément surpris. On *échangeait des regards; on chuchotait.*

On se demandait :

— Qu'est-ce que cela signifie?

— Qu'avez-vous ? lui dit M. Joramie.

— Ah ! je souffre horriblement, répondit-elle d'une voix mourante.

— Où souffrez-vous ? Au cœur ?

— Je ne sais... Ah! j'étouffe, j'étouffe... Je crois que je vais perdre connaissance.

— Voulez-vous que nous nous retirions ?

— Oui, oui; je vous en prie, emmenez-moi!

Chancelante, horriblement pâle, le visage convulsé, inondé de sueur, elle s'appuya sur le bras de M. Joramie, et, suivie par cents regards étonnés, ils sortirent du salon par une porte de côté.

Mionne, qui ne savait point qu'elle venait d'être mise en présence de sa mère, s'était assise et répondit avec une grâce parfaite aux paroles affectueuses qu'on lui adressait.

Après avoir serré la main du comte de Soleure, M. de Maurienne le présentait successivement à tous ses amis.

***

Il n'était pas encore dix heures lorsque M. Joramie et sa femme rentrèrent à l'hôtel Joramie.

Le financier accompagna Raymonde jusque dans sa chambre.

— Merci, mon ami, lui dit-elle; je me sens mieux, et si vous désirez retourner chez M. de Chamarande, vous le pouvez.

M. Joramie secoua la tête.

— Vous avez un air tout drôle, reprit-elle, le regardant fixement; je vois bien que vous *êtes* contrarié; je vous en prie, retournez à cette fête.

— Je ne peux pas vous quitter ainsi.

— Vous êtes sans inquiétude; j'ai seulement besoin d'un peu de repos.

— Ainsi, vous êtes remise des émotions que vous avez éprouvées ?

— Mais je n'ai éprouvé aucune émotion, répliqua-t-elle vivement; j'ai pris d'un malaise subit dont je ne puis m'expliquer la cause.

M. Joramie fronça les sourcils.

— Soyez assez bon pour me laisser, dit-elle, je vais me mettre au lit.

— Je vous laisserai dans un instant.

Il marcha vers une porte et dit en sortant :

— Je reviens tout de suite.

Il reparut au bout de deux minutes et posa sur le guéridon, qui occupait le milieu de la chambre, un pistolet, un poignard et une petite fiole contenant un liquide jaunâtre.

— Qu'est-ce donc cela ? dit-elle ahurie.

— Vous le voyez : un pistolet que j'ai chargé moi-même; un poignard de Tolède, dont la lame tranchante et pointue est de bonne trempe : quant à ce flacon mitrouché, il contient un poison foudroyant.

— Elle commençait à comprendre.

— Dirait-on face de lui, livide, elle la considér